



CH LAVAUUR



Le 10/02/14

LA GIPA : GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT

Définition de la GIPA

C'est une indemnité brute qui peut être versée à un agent de la FP si son traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation et de l'indice des prix à la consommation sur une période référence de 4 ans.

La GIPA est reconduite pour l'année 2014.

Le décret 2014-33 du 14/01/14 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat a été publié au JO.

Cette disposition prolonge l'application de la GIPA en 2014 pour les agents des Administrations. De plus le décret fixe la période de référence prise en compte pour la mise en œuvre de cette indemnité GIPA.

Pour la mise en œuvre de la GIPA 2014, la période de référence est fixée du 31/12/09 au 31/12/13.

La CGT du CH Lavour abordera cette question à l'occasion du CTE du 20/02/14.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. Tél. : 30 38 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr